

# DIANE CLUB DE THIONVILLE



**A l'attention de Monsieur le Maire**

Mairie de Hettange-Grande  
Place de la Mairie, 8  
F-57330 HETTANGE-GRANDE

Boust, le 13 mai 2024

**Objet : Tirs de nuit avec source lumineuse sur le lot de chasse n°2 de la commune de Hettange-Grande**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'arrêté 2024-DDT-SERAF-UFC N°24 du 5 avril 2024, fixant les modalités de régulation des populations de sangliers en Moselle, je vous informe que tous les membres du Diane Club chasseront sur le lot repris en objet, les espèces concernées suivant les modalités de l'arrêté visé ci-joint.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Simon', written in a cursive style.

Pascal Simon  
Président du Diane Club